



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (suivi)**



L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 6 novembre dernier et s'est déroulée comme le prévoit les statuts et les règlements de notre organisation syndicale. Le quorum a été respecté. Voici quelques informations importantes:

### **ÉLECTIONS - Représentants syndicaux pour 2018-2019**

♦ <u>Comité exécutif</u> :	Madame Martine Robichaud	Présidente
	Madame Valérie Syvrais	Secrétaire
	Madame France Chabot	Trésorière
	Madame Caroline Morin	Déleignée secteur Montmagny
	Madame Ève David-Joncas	Déleignée secteur Montmagny
	Monsieur Samuel Fortin	Délegué secteur Bellechasse
	<b>VACANT</b>	<b>Délegué(e) secteur Bellechasse</b>
	Madame Marie-Pier Lebel	Déleignée secteur L'Islet
	Monsieur Magella Bélanger	Délegué secteur L'Islet

Suite aux élections, **un poste est demeuré vacant pour le secteur de Bellechasse.** Selon nos statuts et règlements, l'exécutif peut recruter et nommer une personne déléguée tous secteurs confondus. ***Si ce poste vous intéresse, veuillez communiquer au bureau du syndicat.***

- |                                       |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|
| ♦ <u>Comité de vérification</u> :     | Madame Josée Demers     |
|                                       | Madame Marcelle Dion    |
|                                       | Madame Suzanne Noël     |
| ♦ <u>Comité de perfectionnement</u> : | Madame France Chabot    |
|                                       | Madame Valérie Fontaine |
|                                       | Madame Marie-Pier Lebel |

## TAUX DE COTISATION SYNDICALE

Les membres présents ont voté à la majorité pour que la cotisation syndicale qui est présentement prélevée à 1,9 % sur votre salaire brut passe à **1,8 %**.

Après vérification avec le service des ressources humaines, le changement sera effectif à partir **de la paie déposée le 15 novembre 2018**.

## ASSURANCES COLLECTIVES

Le renouvellement de notre assurance collective SSQ se fera en 2 étapes pour l'année 2019 si tous les syndicats du secteur scolaire acceptent les contrats proposés. Pour notre syndicat, ceux-ci ont été acceptés à la majorité.

**1<sup>ère</sup> étape** : Le renouvellement aurait lieu comme d'habitude au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec diminution des coûts.

**2<sup>e</sup> étape** : Une nouvelle structure serait effective à partir du 31 mars 2019. Vous recevrez les informations en temps et lieu, s'il y a lieu.

Ces changements font suite à une demande de l'ensemble des syndicats du secteur scolaire à notre comité de négociation pour les assurances afin d'en venir à respecter les objectifs suivants :

- Avoir un régime maladie 1 semblable au RAMQ
- Diminuer le coût des primes en général
- Proposer une nouvelle structure du régime d'assurance collective

## ***COURRIEL PERSONNEL***



Vous n'avez pas encore fourni votre courriel personnel, vous pouvez encore le faire en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=DaSKNjKAj0eD-WfboTXu3bXfJvGwFxFJPo5ZTWasX6wdUNUFBRDhOUDdaNDJJOFE2Tk1MTUpQWTkwUC4u>

---

## EN ROUTE VERS LES NÉGOCIATIONS



Nous avons reçu plusieurs demandes de la part des membres pour notre prochaine convention collective qui vient à échéance le 31 mars 2020 et nous en avons aussi à vous proposer. Toutes les demandes seront présentées lors **d'une assemblée générale qui aura lieu le 4 décembre prochain**. Notez immédiatement cette date à votre agenda. La convocation officielle vous parviendra sous peu avec les informations nécessaires.

Que vous ayez fait une demande ou non, il serait très important d'être présent(e) afin d'entendre ce qui sera proposé et de faire valoir votre droit de vote pour l'acceptation des demandes car celles-ci feront peut-être partie de vos prochaines conditions de travail.

**On vous attend le 4 décembre !**

## FORMATION ET PERFECTIONNEMENT



Nous vous rappelons que le personnel de soutien peut bénéficier d'un remboursement pour des frais encourus pour de la formation ou du perfectionnement en lien avec son travail selon les clauses 5-7.09 et 5-7.11 de notre convention collective. Pour l'année 2018-2019, le montant maximum alloué est de **400,00 \$ par personne**.

Si vous avez des projets individuels ou collectifs, n'hésitez pas à en faire la demande. Il est **IMPORTANT** que **votre demande soit accepté avant la tenue de votre formation ou perfectionnement**.

Vous retrouverez la procédure et le formulaire requis sur le Portail de la commission scolaire. Voici le chemin pour retrouver les documents :

- Nos services
  - Ressources humaines
  - Comité de perfectionnement
  - Soutien
-

## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS



Vous avez déjà été informé du changement de fournisseur pour le programme d'aide aux employés qui est maintenant **Entreprise Morneau Sheppard**.

Si vous avez utilisé le nouveau service et que vous avez des commentaires qu'ils soient négatifs ou positifs, nous vous invitons à les transmettre aux ressources humaines de la commission scolaire.

## À NOTER À VOTRE AGENDA



- ✓ **Le 26 novembre 2018 :** - **Réunion de votre comité exécutif**
- ✓ **Le 4 décembre 2018 :** - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**Pour les demandes pour notre prochaine convention collective**

## SAVIEZ-VOUS QUE...



### RAPPORT D'ACCIDENT OU D'INCIDENT

Vous devez déclarer, dans les meilleurs délais, tout incident ou accident qui arrive sur votre lieu de travail. Même si celui-ci vous paraît banal, il peut y avoir des répercussions.

Vous en avisez votre direction d'établissement ensuite vous complétez le formulaire DRH-SST01 (rapport #1) qui est disponible sur le Portail de la commission scolaire.

## **SYNDICAT SOUTIEN SCOLAIRE BELLIMONT**



418 248-7934



(Sans frais)

877 248-7934



418 241-9216



418 248-7950



[soutien.csn@sssbc.ca](mailto:soutien.csn@sssbc.ca)

Site Internet

<https://sssbellimont.monsyndicat.org/>

Facebook

<https://www.facebook.com/groups/sssbellimont/>

**Vous avez des questions ou besoin d'information,  
n'hésitez pas à communiquer avec nous....**

**Nous sommes là pour vous !**

*l'école* jamais  
sans  
nous.

– LE PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE

feesp. 